

AUTOREVE

23 RUE NICOLAS APPERT
12000 RODEZ
0565462020
autoreve12@gmail.com



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Portée des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente régissent les ventes de véhicules neufs et occasions et les pièces détachées conclues entre le Client et le Vendeur **AUTOREVE SAS AJ Distribution 23 rue nicolas appert 12000 rodez** et n'engagent aucune autre personne.

Elles ne s'appliquent pas aux ventes effectuées à des professionnels ou pour un usage professionnel, compétition ou à des usages hors route ou tout autre usages non adaptés aux préconisations constructeur.

2. Modalités de commande et de livraison

2.1 Acceptation de commande

La commande est matérialisée par la signature du bon de commande, des présentes conditions générales de vente, et par la remise d'une copie (lisible) de la carte d'identité du Client ainsi que le paiement d'un acompte comme indiqué sur le bon de commande.

La commande est acceptée et prend effet à la date de la commande. Le contrat est définitivement conclu dans un délai de sept jours ouvrés à partir de cette date de commande, pendant lequel le Vendeur vérifie la disponibilité effective des pièces détachées ou d'un véhicule conforme à la commande en termes de spécifications, de prix et de délai de livraison. Pendant ce délai, le Client peut librement renoncer à sa commande et obtenir la restitution de son acompte.

En acceptant la commande le client accepte tacitement ou implicitement les présentes par le simple fait de passer commande, le client accepte expressément et sans réserve l'intégralité des clauses et conditions des présentes sans lesquelles la vente n'aurait pas eu lieu et ce par dérogation de l'article 1583 du Code civil, avec, en particulier, la clause de réserve de propriété, la clause d'attribution de compétence, la clause pénale, ainsi que toutes les autres clauses, dont «l'Acheteur» reconnaît avoir pris connaissance et qu'il accepte sans condition.

Le contrat est formé sous la condition suspensive d'obtention du crédit et de non rétractation, lorsqu'un tel crédit a été sollicité pour financer l'acquisition du véhicule (crédit classique, LOA...). Lorsqu'il a sollicité un crédit, le Client s'oblige à tenir le Vendeur informé de l'avancement de ses démarches.

2.2 Spécifications

La commande porte sur des pièces détachées ou le véhicule tel que décrit dans le bon de commande (caractéristiques techniques et niveau d'équipement), la dénomination commerciale du véhicule portée sur le bon de commande est celle du pays d'origine (il se peut qu'il y ait des différences avec les dénominations et gammes française).

L'évolution technique des pièces détachées ou des véhicules peut donner lieu à des modifications mineures par rapport au modèle commandé, qui n'apporteront aucune augmentation du prix, ni altération de la qualité ou des caractéristiques essentielles du véhicule.

Lorsque l'évolution apportée par le constructeur aux caractéristiques des pièces détachées ou du véhicule apporte aux spécifications figurant sur la commande une modification importante, le Client peut dénoncer le contrat par lettre recommandée avec avis de réception et obtenir la restitution de l'acompte versé. Ne sont pas considérées comme spécifications : émissions de CO₂, consommation du véhicule.

2.3 Délai de livraison et d'approvisionnement

Le délai de livraison est variable en fonction du type de véhicule (neuf ou occasion) de son origine (Europe ou hors Europe) et de son homologation et des délais d'approvisionnement pièces détachées des fournisseurs, qui peut durer entre 1 mois et jusqu'à 9 mois.

Les délais d'approvisionnement des pièces détachées sont donnés à titre indicatif en fonction des données des fournisseurs au moment de la commande et ne peuvent faire l'objet d'une demande compensatoire ou d'annulation en cas d'allongement du délai prévue au préalable lors de la commande.

En cas d'un dépassement prévisible du délai de livraison maximal excédant sept jours, le vendeur informe le Client immédiatement par lettre recommandée ou par tout autre moyen de preuve légale d'une prolongation du délai de livraison, qui ne peut excéder 25 % du délai initialement convenu ou 15 jours lorsque le délai initialement convenu était inférieur à 60 jours. En cas de dépassement de ce nouveau délai, le Client peut résilier le contrat par lettre recommandée avec avis de réception et obtenir la restitution de l'acompte versé.

2.4 Prix de vente

Le prix de vente des pièces détachées ou du véhicule qui figure sur le Bon de Commande inclut la TVA, les frais de livraison dans un point de vente AUTOREVE en France une garantie du véhicule (se référer au chapitre « 7.garantie »).

Lorsque le délai de livraison est de plus de trois mois, le Vendeur peut répercuter sur le prix convenu toute modification du prix maximum (prix catalogue) conseillé par l'importateur ou le producteur.

Si le prix convenu est ainsi augmenté, le Vendeur en informe le Client immédiatement par une lettre recommandée. Dans ce cas, le Client peut résilier le contrat par lettre recommandée avec avis de réception et obtenir la restitution de l'acompte versé.

2.5 Frais et accessoires non compris dans le prix

Le Client supportera l'intégralité des frais d'immatriculation du véhicule.

Le Vendeur, s'il est mandaté à cet effet, accomplira les démarches d'immatriculation. Pour l'émission du certificat d'immatriculation Française, le Client doit s'acquitter des frais inhérents.

Les éventuelles primes, bonus et autres avantages différés et/ou conditionnels mentionnés sur le Bon de Commande ne font pas partie intégrante du prix de vente. Le Client fait son affaire, sous sa seule responsabilité, de leur obtention, ainsi que du respect des procédures et délais qui conditionnent leur obtention, en fonction de la réglementation applicable au moment de son acquisition. Les informations telles que la consommation, les émissions de CO₂ et les chevaux fiscaux du véhicule sont fournies à titre indicatif. Le garagiste ne peut être tenu pour responsable si une modification de ces informations entraîne la non-obtention d'éventuelles primes et autres remises.

2.6 Paiement et réserve de propriété

À l'exception de l'acompte versé à la commande, le paiement du prix du véhicule intervient concomitamment à la livraison, par remise d'un chèque de banque ou par le crédit effectif du compte du vendeur, si le paiement intervient par virement bancaire.

Le véhicule ou des pièces détachées sont affectés d'une réserve de propriété : il ne devient la propriété du Client qu'après paiement intégral de son prix, ainsi que les frais et accessoires générés par la vente.

2.7 Mise à disposition

Le Client s'engage à prendre livraison dès que sa disponibilité est confirmée par le Vendeur par courrier électronique ou téléphone et en tout état de cause au plus tard sept jours après réception d'une lettre recommandée du Vendeur informant de la disponibilité du véhicule ou des pièces détachées.

À défaut pour le Client d'avoir pris livraison du véhicule ou des pièces détachées dans ce délai, le Vendeur pourra à son choix poursuivre l'exécution forcée de la vente ou résilier le contrat. Dans cette dernière hypothèse, le Vendeur conservera à titre d'indemnité l'acompte versé par le Client.

À défaut d'enlèvement du véhicule ou des pièces détachées au terme du délai de sept jours commençant à courir à la réception du courrier recommandé, le Client sera redevable de frais de garage à concurrence de 35 euros par jour (5€ par jour pour ou des pièces détachées), jusqu'à ce qu'il ait finalement pris livraison du véhicule ou jusqu'à la date de résiliation du contrat, sans que cette durée puisse excéder un mois. En cas d'annulation de la commande par le vendeur, l'acompte sera restitué au client sans aucunes indemnités ou poursuite à l'égard du vendeur.

3. Droit de rétractation

Lorsque l'achat du véhicule est financé par un crédit à la consommation, le droit de rétractation de l'emprunteur est opposable au Vendeur.

La rétractation doit être notifiée au Vendeur dans le même temps qu'au prêteur.

Son exercice emporte la résiliation de la vente et en aucun cas la restitution de l'acompte éventuellement versé.

Le client peut dénoncer la commande dans un délai de sept jours ouvrés sans quoi la commande est acceptée et le contrat définitivement conclu.

4. Reprise

L'engagement de reprise du véhicule d'occasion est un accessoire de la vente du véhicule neuf ou d'occasion: le Vendeur n'y est pas tenu en cas de résiliation de la vente du véhicule neuf ou d'occasion, pour quelque cause que ce soit. Le prix de reprise stipulé sur le bon de commande tiens compte de l'état du véhicule et de son kilométrage lors de la commande et peut être révisé au moment de la réception du dit véhicule.

5. Informations nominatives

Le Vendeur s'engage à ne pas divulguer à des tiers au réseau Multimarque les informations nominatives communiquées par le Client. Ces informations pourront être utilisées par le Vendeur ou par le réseau Multimarque, aux fins notamment d'une communication commerciale personnalisée. Le Client dispose à tout moment d'un droit de rectification ou de suppression de ces informations.

6. Litiges - Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente seront exécutées et interprétées conformément au droit français.

En cas de litige, le Vendeur et le Client feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à une solution amiable, un médiateur est disponible auprès de l'association FNA. À défaut, seul le Tribunal de commerce de Rodez sera compétent.

7. Garantie

Le véhicule bénéficie d'une garantie boîte moteur pont contractuelle minimale, pièces et main d'œuvre, de 3 mois ou de 5000 km (1^{er} échu) hors pièces d'usures, plaquettes de freins, disques de freins, balais essuie glaces, pneumatiques... Cette garantie est applicable uniquement dans nos ateliers AUTOREVE 23 rue nicolas appert 12000 RODEZ.

Une extension de garantie sur la durée et/ou les prestations est possible à la demande du client. Un devis sera alors proposé au client et vaudra pour validité après acceptation et règlement du contrat de garanties.

Si le véhicule bénéficie d'une garantie contractuelle complémentaire, celle-ci est mentionnée sur le bon de commande et ses conditions sont précisées dans le carnet de garantie remis à l'acheteur lors de la livraison du véhicule. La durée totale de la garantie contractuelle ainsi accordée, (garantie contractuelle minimale + garantie contractuelle complémentaire) est mentionnée dans le bon de commande.

AUTOREVE

SAS AJDISTRIBUTION 23 RUE NICOLAS APPERT 12000 RODEZ

Capital : 30000€ Siret 87978341300013 RCS rodez

Tel 05.65.46.20.20 Mail : autoreve12@gmail.com Website : www.autoreve.fr